

REUNION DU 24 MAI 2007

Le vingt quatre mai deux mil sept à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUREAU, Maire.

Etaient présent : Monsieur Philippe LAUREAU, Maire

Messieurs Claude SIONNEAU et Georges PINGOT, adjoints

Mesdames Marie-Thérèse CROZA, Sophie DERRIEN, Christine DURAND, Nicole de la TAILLE et Messieurs Bruno ARNOUS RIVIERE, Dominique DENIS, Jean-Pierre EPIE, Jean-Marc HARAN, Paul JOGUET, Conseillers

Absents excusés : Aude LUCE, Jean-Louis GUERIS

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Paul JOGUET,

Date de convocation : 14 mai 2007

Date d'affichage : 25 mai 2007

QUESTION A AJOUTER :

- M. BOYOT - DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DESSERVANT SA PROPRIETE

SOMMAIRE :

1°) CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE - CLASSE SPECIALISEE

2°) M. BOYOT - DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DESSERVANT SA PROPRIETE

3°) CANTINE SCOLAIRE - MODE DE FACTURATION

4°) VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

5°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE - CLASSE SPECIALISEE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un enfant de la commune bénéficie d'un enseignement spécialisé à l'école primaire publique de Baugé.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention pour la participation aux frais de scolarité.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention

2°) M. BOYOT - DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DU CHEMIN DESSERVANT SA PROPRIETE

Monsieur le Maire fait part à nouveau de la demande de Monsieur et Madame BOYOT domiciliés « La petite Gazelière » qui souhaiteraient que nous leur vendions le haut du chemin desservant sa propriété.

Si nous ne leur vendons pas, ils souhaiteraient qu'une barrière soit posée pour éviter le passage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas vendre cette partie du chemin comme il avait été décidé pour M. MADOUR ancien propriétaire. Ce chemin pourrait être à l'avenir exploité en sentier pédestre.

Le Conseil Municipal autorise M. et Mme BOYOT à installer à leur charge une barrière ou une chaîne pour éviter le passage.

3°) CANTINE SCOLAIRE - MODE DE FACTURATION

Monsieur le Maire souhaite réfléchir sur un nouveau mode de facturation pour la cantine scolaire. Une réunion sera mise en place avec la commission cantine le mardi 12 juin 2007.

4°) VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions reçues :

- Monsieur MARTEL et Monsieur GUERIS pour la super épareuse
- Monsieur ROUSSIASSE pour le plateau agricole

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'accepter les propositions ci-dessus citées pour les montants suivants :

- Super épareuse : 1 000 €
- Plateau agricole : 810 €

5°) DIVERS

✧ Courrier de l'Ecole Publique : Explication de l'absence de la Directrice lors du goûter du carnaval et excuses.

✧ Courrier de la SAFER : Modalités d'application relatives à la transmission d'information simple du marché foncier communal.

✧ Pays des Vallées d'Anjou : CR Comité Syndical du vendredi 30 mars 2007

✧ Courrier de la DDE « service environnement risques et navigation - Unité Prévention des Risques Naturels » : Plaquette d'information sur le risque « retrait-gonflement des argiles ».

✧ Commande paire de buts Hand Foot : Le Conseil Municipal décide d'acheter 2 buts

✧ Plaquette de présentation - CRC Fauconnerie : régulation de la population de pigeons avec l'aide des rapaces.

✧ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement : Rapport d'activités Mai 2006 - Avril 2007

Sans autres questions la séance est levée le jeudi 24 mai 2007 à 22 H 50 .